

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

\*

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

#### · Identification de la substance ou de la préparation

- Nom du produit: **Akepox 2010 Composant A**
- Code du produit: 10616, 10623, 10624, 10615, 10627, 10598
- Emploi de la substance / de la préparation: Colle époxy pour résines
- Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH  
Lechstraße 28  
D 90451 Nürnberg  
Tel. +49(0)911 - 642960  
Fax. +49(0)911 - 644456  
e-mail info@akemi.de
- Service chargé des renseignements: Laboratoire  
Dieter Zimmermann  
@mail\_D.Zimmermann@akemi.de
- Renseignements en cas d'urgence: Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH  
Tel. +49(0)911-64296-59  
Horaires de bureau :  
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30  
le Vendredi de 7:30 à 13:30

\*

### 2 Identification des dangers

#### · Principaux dangers:



Xi Irritant  
N Dangereux pour l'environnement

#### · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.  
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant

#### · Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

\*

### 3 Composition/informations sur les composants

#### · Caractérisation chimique

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

|                                                           |                                                                                                                                       |          |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| CAS: 25068-38-6<br>NLP: 500-033-5<br>No CEE: 603-074-00-8 | produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq 700$ )<br>Xi, N; R 36/38-43-51/53 | 50-100%  |
| CAS: 9003-36-5                                            | reaction product: bisphenol F-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight $\leq 700$ )<br>Xi, N; R 36/38-43-51/53  | 12,5-25% |
| CAS: 16096-31-4                                           | 1.6-hexanediol diglycidyl ether<br>Xi; R 36/38-43-52/53                                                                               | 12,5-25% |

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

## Nom du produit: Akepox 2010 Composant A

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. (suite de la page 1)

### \* 4 Premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Amener les sujets à l'air frais.  
Position et transport en position latérale stable.
- Après inhalation: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- Indications destinées au médecin:
- Les symptômes suivants peuvent apparaître:
  - Dyspnée
  - Migraine
  - Etourdissement
  - Nausées
  - Manifestations allergiques
- Risques Risque d'incidents respiratoires.
- Traitement En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

### \* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:
  - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
  - Peut être dégagé en cas d'incendie:
  - Monoxyde de carbone (CO)
  - Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- Equipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### \* 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Les précautions individuelles: Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
- Mesures pour la protection de l'environnement: En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

## Nom du produit: Akepox 2010 Composant A

(suite de la page 2)

### · Méthodes de nettoyage/ récupération:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### · Indications supplémentaires:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.  
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## \* 7 Manipulation et stockage

### · Manipulation:

#### · Précautions à prendre pour la manipulation:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.  
N'employer que dans des secteurs bien aérés.

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

### · Stockage:

#### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

#### · Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des acides.  
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).  
Ne pas conserver avec les agents de réduction.  
Ne pas stocker avec les aliments.

#### · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stockier au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

## \* 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · Equipeement de protection individuel:

#### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

**Nom du produit: Akepox 2010 Composant A**

(suite de la page 3)

- Protection respiratoire:
- Protection des mains:

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

**Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EEG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

- Matériau des gants

Butylcaoutchouc  
Caoutchouc chloroprène  
Caoutchouc nitrile

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité:  $\text{taux} \geq 6, 480 \text{ min}$

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butoject (KCL, Art No. 897, 898)  
Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)  
Camapren (KCL, Art No. 720, 722, 726)  
Dermatril (Art No. 740, 741, 742)

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Dermatril (KCL, Art No. 740, 741, 742)  
Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)  
Camapren (KCL, Art No. 720, 722, 726)

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir  
Gants en tissu épais

- Protection des yeux:

**Lunettes de protection hermétiques**

- Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

**Nom du produit: Akepox 2010 Composant A**

(suite de la page 4)

## \* 9 Propriétés physiques et chimiques

|                                                  |                                            |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| · <b>Indications générales.</b>                  |                                            |
| Forme:                                           | Pâteuse<br>A structure visqueuse           |
| Couleur:                                         | Jaune clair<br>Opaque                      |
| Odeur:                                           | Faible, caractéristique                    |
| · <b>Changement d'état</b>                       |                                            |
| Point de fusion:                                 | Non déterminé.                             |
| Point d'ébullition:                              | > 200°C                                    |
| · <b>Point d'inflammation:</b>                   | Non applicable.                            |
| · <b>Température d'inflammation:</b>             | > 300 °C°C                                 |
| · <b>Température de décomposition:</b>           | > 200 °C°C                                 |
| · <b>Auto-inflammation:</b>                      | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · <b>Danger d'explosion:</b>                     | Le produit n'est pas explosif.             |
| · <b>Pression de vapeur à 20°C:</b>              | 2 hPa                                      |
| · <b>Densité à 20°C:</b>                         | 1,192 g/cm <sup>3</sup>                    |
| · <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b> | Pas ou peu miscible                        |
| · <b>Teneur en solvants:</b>                     |                                            |
| Solvants organiques:                             | 0,0 %                                      |
| · <b>Teneur en substances solides:</b>           | 100,0 %                                    |

## \* 10 Stabilité et réactivité

|                                                        |                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| · <b>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</b> | Pas de décomposition en cas d'usage conforme.<br>Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.                                                                                                        |
| · <b>Réactions dangereuses</b>                         | Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines.<br>Réactions au contact des agents de réduction.<br>Réactions aux acides puissants. |
| · <b>Produits de décomposition dangereux:</b>          | Gaz/vapeurs irritants                                                                                                                                                                                                         |

## \* 11 Informations toxicologiques

|                                                                                                                        |                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| · <b>Toxicité aiguë:</b>                                                                                               |                                                    |
| · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:                                                                |                                                    |
| <b>25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)</b> |                                                    |
| Oral                                                                                                                   | LD50 11400 mg/kg (rat)                             |
| Dermique                                                                                                               | LD50 > 2000 mg/kg (rabbit)<br>> 2000 mg/kg (rat)   |
| <b>16096-31-4 1.6-hexanediol diglycidyl ether</b>                                                                      |                                                    |
| Oral                                                                                                                   | LD50 2900-8500 mg/kg (rat)                         |
| Dermique                                                                                                               | LD50 > 2000 mg/kg (rat)                            |
| · <b>Effet primaire d'irritation:</b>                                                                                  |                                                    |
| de la peau:                                                                                                            | Irrite la peau et les muqueuses.                   |
| des yeux:                                                                                                              | Effet d'irritation.                                |
| · <b>Sensibilisation:</b>                                                                                              | Sensibilisation possible par contact avec la peau. |

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

### Nom du produit: Akepox 2010 Composant A

(suite de la page 5)

#### · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

#### · Sensibilisation

Irritant  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### \* 12 Informations écologiques

#### · Effets écotoxiques:

##### · Toxicité aquatique:

**25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700)**

EC50/24h 1,1-3,6 mg/l (daphnia magna)

EC50/96h 220 mg/l (green alga)

LC50/96h 1,5-7,7 mg/l (rainbow trout)

**16096-31-4 1.6-hexanediol diglycidyl ether**

EC50/48h 47 mg/l (daphnia magna)

LC50/96h 17-31 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

#### · Remarque:

Toxique chez les poissons.

#### · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.

### \* 13 Considérations relatives à l'élimination

#### · Produit:

#### · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### · Catalogue européen des déchets

20 00 00 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01)

20 01 27 peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

#### · Emballages non nettoyés:

#### · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

#### · Produit de nettoyage recommandé: Alcool

### \* 14 Informations relatives au transport

#### · Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):



#### · Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

#### · Indice Kemler:

90

#### · No ONU:

3082

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

**Nom du produit: Akepox 2010 Composant A**

(suite de la page 6)

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| · <u>Groupe d'emballage:</u>     | III                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| · <u>Etiquette de danger</u>     | 9                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| · <u>Désignation du produit:</u> | 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq 700$ ), reaction product: bisphenol F-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight $\leq 700$ )) |

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| · <u>Classe IMDG:</u>                  | 9                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| · <u>No ONU:</u>                       | 3082                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| · <u>Label</u>                         | 9                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| · <u>Groupe d'emballage:</u>           | III                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| · <u>Marine Pollutant:</u>             | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| · <u>Désignation technique exacte:</u> | Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., contains reaction product: bisphenol A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number averagemolecular weight $\leq 700$ ), reaction product: bisphenol F-(epichlorhydrin); epoxy resin (number averagemolecular weight $\leq 700$ ) |

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| · <u>Classe ICAO/IATA:</u>             | 9                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| · <u>No ID ONU:</u>                    | 3082                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| · <u>Label</u>                         | 9                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| · <u>Groupe d'emballage:</u>           | III                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| · <u>Désignation technique exacte:</u> | Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., contains reaction product: bisphenol A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number averagemolecular weight $\leq 700$ ), reaction product: bisphenol F-(epichlorhydrin); epoxy resin (number averagemolecular weight $\leq 700$ ) |

\* **15 Informations réglementaires**· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xi Irritant  
N Dangereux pour l'environnement

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ )  
reaction product: bisphenol F-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight  $\leq 700$ )  
1.6-hexanediol diglycidyl ether

· Phrases R: 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

**Nom du produit: Akepox 2010 Composant A**

(suite de la page 7)

|                                                                 |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                 | 43       | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                 | 51/53    | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| · <u>Phrases S:</u>                                             | 2        | Conservé hors de portée des enfants.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                 | 23       | Ne pas respirer la vapeur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                 | 24/25    | Éviter le contact avec la peau et les yeux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                 | 26       | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                 | 27/28    | Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                 | 29/56    | Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                 | 36/37/39 | Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                 | 46       | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                 | 51       | Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| · <u>Identification particulière de certaines préparations:</u> |          | Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant<br>Contient: produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq 700$ ), réaction product: bisphenol F-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight $\leq 700$ ), 1.6-hexanediol diglycidyl ether. Peut déclencher une réaction allergique. |
| · <u>Prescriptions nationales:</u>                              |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| · <u>Indications sur les restrictions de travail:</u>           |          | Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.<br>Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.                                                                                                                                                                                                                                                |
| · <u>Classe de pollution des eaux:</u>                          |          | Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

**\* 16 Autres données**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

|                                 |       |                                                                                                                         |
|---------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| · <u>Phrases R importantes:</u> | 36/38 | Irritant pour les yeux et la peau.                                                                                      |
|                                 | 43    | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.                                                            |
|                                 | 51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
|                                 | 52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.   |

· Service établissant la fiche technique:

· Contact:

Laboratoire  
Dr. Christian Schelle  
Fon ++49 (0)911 64296-59  
@mail C.Schelle@akemi.de

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente